



Montant de l'adhésion :

Le montant de l'adhésion est fonction du nombre d'enseignants-chercheurs ou chercheurs participant aux travaux du GIS, comme défini ci-dessous :

Nombre d'enseignants-chercheurs concernés	Adhésion annuelle en €
- Chercheur isolé	200
- 2 à 5	500
- 6 à 10	1 000
- 11 à 20	2 500
- + de 20	5 000

(1) Pour le CNRS, les chercheurs sont comptabilisés dans les effectifs de l'établissement universitaire auquel ils se rattachent par leur unité mixte de recherche (UMR). En conséquence, la cotisation les concernant sera incluse dans celle acquittée par l'établissement de co-tutelle.

La nouvelle adhésion fait l'objet d'un avenant à la convention de création du GIS Etudes touristiques signé entre le nouvel adhérent et l'établissement gestionnaire (l'Université d'Angers).

L'adhésion est soumise à une décision à la majorité qualifiée des deux tiers des membres du Comité Directeur.

L'Université d'Angers assure, en tant qu'établissement porteur du GIS et pour le compte de l'ensemble des membres, les missions d'animation du réseau, de coordination et de suivi opérationnel du plan d'actions ainsi que la gestion administrative et financière du GIS.